Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4137

commission principale :	déplacements et urbanisme
objet :	**Approbation d'une convention de collaboration avec Itech entreprises pour la conduite d'une étude sur la mise au point d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers**
service :	Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de Lyon Vision Mode, la Communauté urbaine soutient le challenge Itech ®, concours annuel (depuis 1992) d'innovation, organisé par l'institut textile et chimique de Lyon (Itech Lyon) et orienté vers la filière textile qui vise à rapprocher PME et étudiants de l'enseignement supérieur sur des thèmes de recherches et sur des développements industriels.

La Communauté urbaine souhaite conduire une étude portant sur la mise au point d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers.

L'étude ainsi menée doit servir de base à l'élaboration d'un prototype de protection d'arbres.

L'objet de la convention qui est proposée au Conseil est de confier à Itech entreprises la réalisation de cette étude et du prototype.

Cette étude est conduite dans le cadre du 15° challenge Itech ® et le sujet en est défini en collaboration avec la Communauté urbaine-direction de la voirie.

L'étude nécessite l'intervention de deux stagiaires, étudiants en fin d'études, par Itech entreprises. Elle a, dans un premier temps, été confiée à deux étudiants dans le cadre des études de cas en cours de formation sur la base de 80 heures. La réalisation du prototype, partie intégrante des travaux, est confiée à un étudiant stagiaire dans le cadre de fin d'études sur une base de six mois, à compter du 26 février 2007, sous la tutelle et la responsabilité de Itech entreprises.

Les résultats des travaux, à savoir l'étude de cas, le prototype, les travaux de fin d'études et de la création graphique conduits par Itech entreprises pour le compte de la Communauté urbaine appartiendront dans leur totalité à la Communauté urbaine.

Itech entreprises supporte financièrement la réalisation des travaux, à savoir, cette étude ainsi que l'élaboration du prototype à créer sur la base des résultats de l'étude ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de confier à Itech entreprises l'étude et la réalisation de prototype pour la mise au point d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention proposée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,